

Compte-rendu du Conseil plénier de l'UFR LLCE du 08/07/2024

Liste des présent·e·s et des représenté·e·s (P) :

Collège A : COSTE Françoise, GALAN Christian, GILBERT Françoise, GRANGET Cyrille, NARDONE Jean-Luc, PALAISI Marie-Agnès, PENNEC Blandine (P).

Collège B : BAQUE Zachary, BRAMOULLE David, BUI NGUYEN Thao, HERNÁNDEZ YÁÑEZ Jaime, HUBER Daniel, JOSSELIN LERAY Amélie (en ligne), SADDOUR Inès, SURBEZY Agnès.

Collège BIATSS : ALLEN Émilie, AUMAITRE Christine, BOUCHENAFI Souad, CARLES Christiane, DE FORAS Joson, LE BIHAN Frédéric, ORY Damien, SIFREU Geneviève (P).

Collège USAGERS : BARONNET Evann (absent), DENYS Cassandra (absente), FAUCON Marjorie (absente), KAILI Houcem-Edine (absent), MAINGUY Dylan (absent), MATHEY Julien, PHUNG HUY Lise (absente), PLASSON Kalinka (absente).

Collège PERSONNALITES EXTERIEURES : Pascal CLOTTES (P), Martine CREGUT (en ligne), M. Frédéric CROS (absent), Ludovic D'AGOSTIN (P), Christophe SAINT-PIERRE (P).

Invités permanents :

ALAZARD-GUIU Charlotte (abs), CADOT Yves, CHRISTEN Dominique (absente), CORTES Monique, COURAU Thérèse, DELIERRE Charles (absent), HENNAUT Odile, LE PRIEULT Henri, LEVICK Tiffane, MISSIRE Régis, PFEIFLE Gabriela (absente), WILLAY Elsa (abs).

Membres de droit : DE CAZALS Pierre, GRIMAL Florence (abs), SEMPÉRÉ Pascale.

**Le quorum est atteint avec 28 membres votant·e·s présent·e·s ou représenté·e·s.
La séance est présidée par Pascale SEMPÉRÉ, directrice de l'UFR LLCE.**

L'ordre du jour est le suivant :

- 1- Validation du CR du CUFR du 24 juin 2024 ;
- 2- Demandes de subventions pour manifestations scientifiques ;
- 3- Répartition prévisionnelle du budget PARE 2025 ;
- 4- Campagnes d'emploi Biatss ;
- 5- Campagne d'emploi E et EC: stratégie de l'UFR pour les demandes de maintiens et de créations, validation des fiches de postes en conséquence ;
- 6- Points divers ;
- 7- Questions diverses.

1- Validation du CR du CUFR du 24 juin 2024

Pascale SEMPÉRÉ soumet au vote des conseillères et conseillers le compte-rendu du Conseil d'UFR du 24 juin 2024, qui a été déposé sur le Scout à leur attention.

Votes relatifs à ce point :

Ne participe pas : 0

abstention : 5

Contre : 0

Pour : 23

Le CR est validé.

2- Demandes de subventions pour manifestations scientifiques

Une demande a été soumise par Il laboratorio, qui organisera le Congrès annuel des italianistes en mai 2025. Elle s'élève à 400 €.

La demande est soumise au vote.

Votes relatifs à ce point :

Ne participe pas : 0

abstention : 0

Contre : 0

Pour : 28

Elle est adoptée à l'unanimité des présents et des représentés.

3- Répartition prévisionnelle du budget PARE 2025

Le tableau prévisionnel est présenté aux conseillers. À la suite de la décision du conseil du 24 juin 2024, les heures d'encadrement de tutorat et de réunions de pré-rentree ont été soustraites des demandes. Le DEMA et le LEA sont concernés. Certains projets du LEA comportant un volet autre (rassemblement pédagogique, encadrement des stages), des précisions sont apportées sur leur prise en compte.

Des modifications sont apportées en séance :

- Ajout du tutorat du S2 en japonais : 2 252 € ;
- Ajustement de la ventilation des heures entre le SDL et le LEA, pour le co-financement du projet GRAMSY. Régis MISSIRE (SDL) et Jaime HERNANDEZ (LEA) rappellent les modalités de ce cofinancement. Le SDL paie les heures de tutorat assurées par les étudiants, soit 24 h, tandis que le LEA paie les 10 Hetd enseignant. Ces 520,6 heures enseignant ne sont pas uniquement dédiées à l'encadrement des tuteurs, mais aussi à la production de ressources pédagogiques. Ces 520,6 h restent de ce fait incluses dans les demandes PARE, mais du seul côté LEA.

Ceci porte le budget total demandé par le LEA à 7770,36 €, et celui du SDL à 14 005,60 €.

Département	en chiffres	reste à financer sur budget dpt
Anglais	11 151,36	0,00
Espagnol	8 445,00	0,00
DLE	10 817,36	0,00
DTIM	4 506,13	-1 054,63
LEA	7 249,76	-520,60
SDL	8 261,24	-5 744,36
SOUS-TOTAL		
RESTE	50 430,84	
TOTAL	504,52	

Il apparait que trois départements auraient à financer des projets sur leur propre budget : le D-TIM à hauteur de 1 054,63 €, le LEA à hauteur de 520,6 et le SDL à hauteur de 5 744,36 €¹.

Jaime HERNANDEZ propose d'introduire un suivi de la fréquentation des séances de tutorat avec la mise en place de feuilles d'émargement pour le présentiel et de captures d'écran pour le distanciel. Cette proposition sera à discuter à la rentrée.

Pour Joson de FORAS, un tel émargement pour aussi mettre en valeur la fréquentation du CRL, les séances de certains départements s'y déroulant.

Amélie JOSSELIN (D-TIM) explique que les ressources propres du D-TIM ne seront pas suffisantes pour financer les projets PARE si leur financement diminuent trop et laissent les départements comme seuls contributeurs.

Elle poursuit en précisant que les seuls critères de répartition basés sur le nombre d'étudiants point UE défavorisent grandement un petit département comme le D-TIM, qui accueille par ailleurs des étudiants aux besoins spécifiques, qui nécessitent un encadrement renforcé.

Pour pallier de trop fortes disparités, Pascale SEMPERE émet l'idée de poser un socle commun et de répartir le reliquat du budget PARE selon les % calculés pour la répartition des UR.

Cyrille GRANGET (SDL) pense qu'il est trop précipité de prendre des décisions à ce stade sans un bilan de chaque département. Cela pourrait être proposé pour l'année prochaine.

Jaime HERNANDEZ souligne de son côté qu'au dpt LEA, les possibilités de rémunération des collègues sur des ressources autres que PARE seront d'autant plus limitées l'an prochain qu'une partie du budget RECAP sera consacrée aux EC qui travailleront sur le dossier d'auto-évaluation.

Thérèse COURAU souhaite que les conseillères et conseillers élaborent pour l'an prochain une liste des activités éligibles à un financement PARE. Cela permettra de cadrer les demandes en amont de leur soumission au CUFR.

Tiffane LEVICK (D-TIM) souhaite en complément que soient définis les critères pris en compte pour ces activités.

¹ Un reliquat de 504,52 € apparait dans ce tableau prévisionnel. Des ajustements pourront être décidés à l'automne, en fonction du budget réel alloué à l'UFR.

Ces réflexions seront menées au cours de l'année à venir, et en tout état de cause avant l'élaboration du budget prévisionnel 2026.

La ventilation prévisionnelle 2025 est soumise au vote.

Votes relatifs à ce point :

Ne participe pas : 0

abstention : 0

Contre : 0

Pour : 28

La ventilation prévisionnelle du budget PARE est adoptée à l'unanimité des présents et des représentés.

4- Campagne d'emploi Biatss

La campagne d'emploi des personnels BIATSS est présentée par le RAF. Elle a été modifiée de manière à prendre en compte les demandes des personnels du CRL. Le tableau est sur le Scout. En voici l'extrait (sans les argumentaires) :

drh@univ-tlse2.fr

Service/Composante /dept ou pôle	classement par ordre de priorité	type de demande M. T. C.	Type de demande. Précision apportée si nécessaire (T ou C) : filière et/ou catégorie	Filière : BIB, AENES, ITRF	Catégorie /corps : A. B. C.	Type de demande. Précision apportée si nécessaire (T ou C) : modification BAP	BAP	Emploi type
CRL	1		C	ITRF	B		F	Technicien do
UFR LLCE / D-TIM	2	C	C	ITRF	B	Non	J	Responsable administratif de département

Les demandes pour la campagne 2025 sont soumises au vote.

Votes relatifs à ce point :

Ne participe pas : 0

abstention : 0

Contre : 0

Pour : 28

Ces demandes sont adoptées à l'unanimité des présents et des représentés.

5- Campagne d'emploi E et EC

Pascale SEMPÉRÉ rappelle la teneur des discussions qui ont eu lieu lors des bureaux et conseils précédents dédiés à ce point. Deux grandes orientations se présentent : réfléchir à des redéploiements en interne, ainsi que nous y engage le VP-CA, ou maintenir la stratégie habituelle, en demandant l'intégralité des maintiens de postes ainsi que des créations, en nombre volontairement limité comme l'an passé, ou pas. Elle indique que, au regard des chiffres fournis par Florent Hautefeuille qui font craindre des redéploiements de postes (du DEMA surtout), il serait de son point de vue plus prudent de se positionner d'emblée pour un tel redéploiement en interne.

Les discussions ont déjà eu lieu, les difficultés et dilemmes posés : il s'agit désormais de prendre une décision sur la stratégie générale et les choix tactiques à adopter.

Jean-Luc NARDONE (italien) explique que, foncièrement, tous les départements sont en sous-encadrement, même si certains le sont moins que d'autres. Il n'y aurait sinon ni CEV ni heures complémentaires.

Il poursuit en précisant que, à son sens, tout poste doit par essence être renouvelé et qu'il faut procéder à des demandes de créations, le tout avec classement.

Pour Cyrille GRANGET (SDL), il importe aussi de demander expressément le maintien de tous les postes, mais que la pénurie quasi générale doit nous amener à ne pas classer les demandes.

Zachary BAQUE (DEMA) rappelle la motion proposée par Blandine PENNEC, qui a été d'ailleurs modifiée à la suite des remarques soulevées lors du dernier conseil. Il demande comment procèdent les autres UFR. Pascale SEMPÈRE indique qu'en SES, tous les départements étant sous-dotés, la question du redéploiement en interne a été rapidement écartée, et qu'elle n'a pas de réponse de HAA ni de la psychologie.

En revanche, l'UFR LPMASC lui a indiqué qu'elle entendait utiliser les données du VPCA pour demander des redéploiements en interne.

Thérèse COURAU demande si l'on a une idée des postes qui seraient menacés.

Pascale SEMPÈRE indique qu'aucune information n'a filtré à ce sujet, mais que les divers classements à l'échelle de l'établissement qui se trouvent à la fin des données propres à l'UFR peuvent fournir quelques pistes.

Elle soumet ensuite aux conseillers la proposition de Jean-Luc NARDONE (italien) de classer les demandes de maintiens et de créations.

Ce dernier précise qu'il ne veut pas que l'UFR fasse le travail du Central qui, s'il enlève des postes demandés au maintien, devra le faire sous sa seule responsabilité : pas de classement des demandes de maintien. En revanche, il souhaite que l'UFR fasse des demandes fortes de créations de postes, avec 3 ou 4 demandes mises en exergue, auxquelles viendraient s'ajouter d'autres, moins prioritaires (« un groupe de tête et un groupe de queue »).

Régis MISSIRE (SDL) explique que les membres du Bureau puis du Conseil ont déjà discuté durant 3 ou 4 réunions de la campagne d'emplois E et CE, et que personne ne parvient à hiérarchiser les demandes.

Henri LE PRIEULT (DEMA) indique qu'il adhère à la stratégie de LPMASC mais que, si des redéploiements ont lieu en interne dans notre UFR, il faudrait une réunion préalable portant sur la politique des langues de l'UFR et, plus largement, connaître la politique des langues de l'UT2J, voire de l'Université de Toulouse. Soutenir des parcours à petits, voire très petits effectifs n'est par exemple pas nécessairement un choix pertinent.

Amélie JOSSELIN (D-TIM) souhaite que l'argument du nombre d'étudiants cesse d'être brandi, la conférence des formations ayant fourni par ailleurs d'autres critères qui peuvent être repris comme aide à la décision.

Elle précise par exemple que Toulouse est la seconde ville de France en nombre de sourds, et que le D-TIM offre donc des possibilités d'études et des débouchés particulièrement nombreux à ses étudiants.

Pour Jean-Luc NARDONE (italien), la politique des langues doit relever des missions d'un VP des langues, fonction qui devrait être créée par le Central.

Il conclut en précisant que hiérarchiser les demandes de créations n'obère pas les chances des moins bien classées cette année d'être mieux classées et satisfaites à l'avenir.

Jaime HERNANDEZ soutient la proposition de classer les demandes de créations.

Cyrille GRANGET considère qu'il est risqué de hiérarchiser les demandes : si le Central considère que le poste classé en premier ne rentre pas dans le cadre politique qu'il s'est fixé - et que nous ignorons - cela pourrait aboutir à un redéploiement vers une autre UFR.

Pour Jean-Luc NARDONE (italien), il faudrait définir « un groupe de tête et un groupe de queue ». Il indique que la demande du poste de PRAG en italien n'est pas prioritaire.

Pascale SEMPÉRÉ interroge sur le choix des critères de classement, dans ce cas : les données du VPCA, les données affinées lors des discussions en Bureau, d'autres, non quantifiables ?

David BRAMOULLE souligne aussi que les besoins en recherche jouent un rôle, indépendamment des besoins pédagogiques (exemple : cas d'un poste de MCF en Islam médiéval l'an passé).

Régis MISSIRE indique que, selon lui, il est vain d'essayer d'imaginer les stratégies qu'adoptera le Central, car nous ignorons les critères qui seront utilisés. Cyrille GRANGET et Henri Le PRIEULT reviennent aux indicateurs objectifs fournis, notamment le taux d'encadrement. Pascale SEMPÉRÉ reprend le document, p. 98 : ratio potentiel réel / charge d'enseignement. Il apparaît que, pour notre UFR, parmi ceux qui font des demandes de créations de poste de MCF, apparaissent par ordre d'encadrement croissant le DEFLE, le SDL, le chinois et le japonais.

Le D-TIM est le plus mal loti mais demande un support de PAST et l'italien, comparativement le mieux loti des six, demande un poste de PRAG.

La demande de création du poste de catalan est ensuite posée.

Cette demande est soutenue par le conseil mais pourrait être portée en dehors des autres demandes de créations. En effet, cela a déjà été dit maintes reprises, cette demande paraît relever non pas d'une politique d'UFR mais d'université.

Le principal obstacle à la création d'un nouveau poste de MCF en catalan est le faible nombre d'inscrits, notamment en présentiel : des raisons l'expliquent (cf. argumentaire). Les projets de déploiement de cette langue en LEA et au D-TIM sont porteurs, comme le sont la proximité géographique et les échanges culturels et économiques avec la Catalogne ainsi que l'engagement de l'institut Ramon Llull de financer un second poste de maître de langue si un nouveau poste de MCF est créé.

Par ailleurs le catalan n'apparaît pas dans les données proposées par le Central : noyé dans les enseignements d'espagnol, son très faible taux d'encadrement n'est pas visible.

Enfin, le catalan est une discipline dont l'enseignement est porté par deux UFR simultanément : LPMASC et LLCE. L'une et l'autre UFR appuient d'ailleurs la demande de création, ainsi que le laboratoire LLA-Créatis, le DEHHA et le département de Lettres Modernes.

In fine, la question est de savoir si l'établissement souhaite soutenir l'enseignement du catalan comme langue étrangère.

Cinq votes ont finalement lieu sur le sujet de la campagne d'emplois des E et EC.

- Etes-vous favorable à la stratégie de redéploiement en interne (ie, redéploiement d'un/de poste/s pour l'instant demandé/s en maintien) ?
- Votes relatifs à ce point :
- Ne participe pas : 0
- abstention : 0
- Contre : 19
- **Pour : 4**

La stratégie de demande systématique des maintiens est donc actée en l'état, sans hiérarchisation.

- L'an dernier, le CUFR a choisi, sur proposition du Bureau, de ne porter que 4 demandes de créations, afin de faire ressortir leur caractère particulièrement pressant et d'augmenter les chances de les voir satisfaites. Cette année, le Bureau a travaillé à partir du même principe. Certains départements ont donc accepté de s'auto-censurer, par solidarité. Ce principe semblant être remis en question, il est soumis au vote des conseillers :
- Votes relatifs à ce point :
- Ne participe pas : 0
- abstention : 0
- Contre : 4
- **Pour : 19**

L'UFR ne portera donc que 4 demandes de créations, comme l'an passé.

- Souhaitez-vous hiérarchiser ces demandes de créations ?
- Votes relatifs à ce point :
- Ne participe pas : 0
- abstention : 0
- Contre : 17
- **Pour : 6**

Les demandes de créations ne seront donc pas classées.

- Le conseil est ensuite invité à indiquer formellement ses choix pour ces demandes. Les demandes des départements et sections demandeurs mentionnés plus haut comme étant

les moins bien dotés sont reprises, sans hiérarchisation : DEFLE, SDL, chinois et japonais.

- Votes relatifs à ce point :

- **Pour : unanimité**

- Proposition mise au vote pour la demande de création du poste de MCF en catalan : elle sera portée à part des autres demandes à double titre. En effet, d'une part, les conseillers considèrent qu'elle relève d'une politique inter-UFR, et par conséquent d'établissement, et ils s'associent à l'UFR LPmasc pour la soutenir. D'autre part, le tableau des données ne fournit aucun élément concernant le catalan qui permettent de le traiter à l'instar des autres formations.

- Votes relatifs à ce point :

- **Pour : unanimité**

6- Points divers

- Le projet de foyer UFR a été validé. Les travaux sont prévus pour l'été 2025. La direction déménagera dans les actuels bureaux du service financier, des stages, et de la référente scolarité, tandis que les agents en place dans ces bureaux déménageront en salle LA041, qui sera subdivisée.
- La phase d'auto-évaluation débutera l'an prochain, entre l'automne et l'hiver. Il a été souligné lors de la dernière conférence des formations qu'il était indispensable que les mentions fournissent le CR de la dernière réunion de leur conseil de perfectionnement. L'appel à volontaire.s pour diriger ce conseil et mener l'auto-évaluation devra être réitéré au sein de la mention LLCER : tous sont concernés et peuvent s'investir, et non pas seulement les responsables de formation et parcours. Une réunion du conseil, qui n'a pu se tenir en juin comme envisagé, sera organisée en septembre. Les CR des comités de pilotage des parcours, s'ils existent, peuvent être collationnés pour aider à constituer un rapport au niveau de la mention.

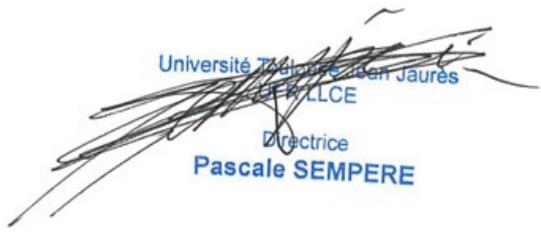
7- Questions diverses

- Jaime HERNANDEZ s'interroge sur le nombre de supports d'ATER octroyé par département.

En fait, deux tableaux ont été successivement envoyés et, entre les deux envois, les supports déjà octroyés ont disparu du tableau.

- Marie-Agnès PALAYSI souhaite que soit mentionné dans le tableau des demandes de maintien la transformation du poste de PR italien rattaché au CEIIBA en un poste de PR rattaché à IL LABORATORIO.

CR rédigé par Pascale SEMPÉRÉ, notes de Pierre de CAZALS



Université Toulouse Jean Jaurès
L3-LLCE
Directrice
Pascale SEMPÈRE